

(VAUCLUSE)

SERVICE URBANISME
Tél: 04.90.04.37.50
Courriel : urbanisme@apt.fr

PRESCRIPTIONS A UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (AT)		Référence dossier :
Déposée le : 21/05/2026 Demande affichée le : 02/06/2026	Complétée le :	AT08400326S0012
Par :	Monsieur WU JINJIN	
Demeurant à :	5TER RUE DES MARTELS 04100 MANOSQUE	
Représenté par :		Aménagement d'un restaurant dans un bâtiment multi-cellules existant
Sur un terrain sis :	0849 avenue DE LANCON 84400 APT	
Références Cadastres :	AK-0126	

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

VU, le code de la Construction et de l'Habitation,
VU, la demande Monsieur WU JINJIN en date du 21/05/2026,
VU l'avis Favorable assorti d'une ou plusieurs prescriptions (Conforme) du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de CAVAILLON en date du 13/07/2026,
VU l'accord tacite des Services de l'Etat en Vaucluse DDT84-SPAH-Unité Soutien et Performance-Pôle Accessibilité en date du 11/08/2026,

ARRÊTE

Article 1 :

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris.
Ils doivent toutefois respecter les prescriptions du SDIS de CAVAILLON émises dans l'avis Favorable en date du 13/07/2026 assorti d'une ou plusieurs prescriptions.
Vous trouverez joint au présent arrêté l'avis du SDIS.

Fait à APT, le 18 août 2026
Le Maire de la Ville d'Apt
AILLAUD Jean

INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligation contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges de lotissement...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation des respecter.